

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 3 décembre 2012
Séance du 26 novembre 2012

9 Ressources humaines - réussite éducative 2012 - vacances complémentaires

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO
M GRIMBERT,
Mme PORAS,
M. MACHU
Mme MAUPIN
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme DINGIVAL
M. VILLEMMAIN
M. BERNARD-LUNEAU
Mme FEVRIER
M. TAHI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI
Mme OYONO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39
39
35

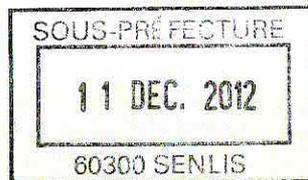
■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Par délibération en date du 12 décembre 2011, le conseil municipal a décidé du recours à des vacances afin d'assurer la mise en œuvre sur l'année 2012 d'une partie des actions du programme de réussite éducative.

Concernant l'accompagnement psychologique des publics ciblés, il avait été décidé d'allouer des vacances pour un volume maximum de 300 heures. Or, en raison du nombre d'enfants suivis et des besoins des familles dans ce domaine, il s'avère que des vacances supplémentaires sont nécessaires pour permettre de poursuivre la prise en charge des enfants inscrits sur le dispositif de réussite éducative et de leur famille jusqu'à la fin de l'année 2012.

1/2



maintenant !

Ces vacances supplémentaires représenteront un volume maximum de 100 heures, soit au total un volume de 400 heures maximum pour l'année 2012.

L'incidence financière consécutive à ces créations sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 26 novembre 2012,

Etendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'autoriser des vacances supplémentaires en 2012 pour l'accompagnement psychologique des enfants inscrits sur le dispositif de réussite éducative et de leur famille pour un volume maximum de 100 heures.

Article 2 : de conserver le niveau brut horaire de rémunération des vacances à 50/10000 du traitement annuel brut afférent à l'indice 100 majoré (soit 27,78 € en 2013).

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes au compte prévu à cet effet dans le budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 DEC. 2012**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document

Creil, le **11/12/2012**. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Creil